

Règlements Gagnez une Dégustation VEGAS à domicile pour 11 personnes

1. ORGANISATEUR

La Fête des vendanges Magog-Orford organise le concours en collaboration avec Vins au féminin. La Fête gère les règlements, les inscriptions et le tirage.

2. PRIX À GAGNER

Le prix à gagner a une valeur de 1000 \$. Il comprend les éléments suivants :

- Une animation « Dégustation VEGAS » privée pour 11 personnes – la personne gagnante et 10 invités – à domicile. Une sommelière animatrice de Vins au féminin assurera l'animation durant 1 h 30;
- Des bouteilles de vin pour le jeu;
- 11 coupes à vin;
- Un panier cadeau de produits du terroir.

3. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, il faut d'abord acheter le carnet de dégustation La route des vins Memphrémagog. Ensuite, il faut effectuer six achats de 25 \$ ou plus, taxes incluses, dans les vignobles et arrêts agroalimentaires participants. Les marchands participants sont les huit producteurs qui offrent des dégustations dans le carnet La Route des vins Memphrémagog. Les achats peuvent être effectués chez plusieurs marchands différents. Pour chaque achat de 25 \$ ou plus, taxes incluses, le marchand appose un sceau à l'endroit prévu à cet effet dans le carnet. Une fois les six achats effectués, le marchand remettra au client un coupon de participation à remplir. Le marchand conservera le coupon. La direction de la Fête des vendanges Magog-Orford récupérera tous les coupons et procédera au tirage le 15 novembre 2017.

4. TIRAGE

Le tirage au hasard et le dévoilement du nom de la personne gagnante se feront le 15 novembre 2017 à 16 h. Le tirage sera effectué dans les bureaux de la Fête des vendanges Magog-Orford au 204, rue Saint-Patrice Ouest, Magog, Québec.

5. ADMISSIBILITÉ

Les gens qui participent au concours doivent remplir les obligations citées dans l'onglet « Inscriptions » des présents règlements. Le concours s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus habitant au Québec. Les employés de la Fête des vendanges Magog-Orford et les membres de leur famille ne peuvent participer au concours. Les personnes doivent s'inscrire en ligne. L'inscription est gratuite.

6. CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner sont proportionnelles au nombre d'inscriptions qui se feront durant la tenue du concours.

7. RÉCLAMATION DU PRIX

La personne gagnante sera contactée par la direction de la Fête des vendanges Magog-Orford. Le prix doit être accepté dans son entièreté. Le prix n'est pas échangeable ni monnayable. La direction de la Fête des vendanges Magog-Orford remettra le nom et les coordonnées de la personne gagnante à l'équipe de Vins au féminin. Cette dernière fixera les modalités (date, lieu) pour la démonstration à domicile.

8. RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Les règlements du concours se trouvent au www.fetedesvendanges.com.

9. EN CAS DE CONFLIT

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

